



LE PORTAGE SALARIAL

Le portage salarial

A mi-chemin entre le **salariat** et l'**activité indépendante**, le portage salarial est une forme d'emploi qui permet à un travailleur indépendant d'exercer son activité tout en bénéficiant de la **protection sociale du salarié**. Il dispose du cadre administratif, juridique et comptable de l'entreprise de portage salarial, ainsi que d'un **accompagnement au lancement et au développement de son activité**.

En d'autres termes, le portage salarial est une forme **d'hébergement d'activité** qui permet à des entrepreneurs de bénéficier d'un statut de salarié et d'un accompagnement, aussi longtemps que nécessaire.

Le portage salarial, comment ça fonctionne ?



L'entreprise de portage salarial propose aux entrepreneurs un accompagnement professionnel ainsi que le cadre administratif, juridique et comptable nécessaire au développement de leur activité.

Au lancement de l'activité du porteur de projet, une convention de partenariat dite « de portage » est établie entre celui-ci et l'entreprise de portage salarial. Elle porte notamment sur les droits et obligations de chaque partie, ainsi que sur le calcul des frais de gestion.

Dès sa première mission, le porté signe un contrat de travail, CDD ou CDI de portage salarial, sur la base du premier contrat, et

commence à se rémunérer sur le chiffre d'affaires généré, après déduction des charges liées à l'activité, aux cotisations sociales et à la participation aux frais de gestion qui s'élève en moyenne à 10% du chiffre d'affaires. En contrepartie, l'entreprise de portage salarial lui fait bénéficier de son cadre juridique et effectue pour lui l'ensemble des tâches administratives, comptables et fiscales nécessaires. Le porté peut également bénéficier d'un accompagnement au développement commercial de son activité.

L'entrepreneur peut ainsi développer durablement son emploi et se construire une rémunération adaptée à ses besoins, en combinant une ou plusieurs activités auprès d'un ou plusieurs clients. En pratique, le salarié porté organise librement son travail et cherche lui-même ses clients.

L'entreprise de portage salarial effectue l'ensemble des tâches administratives, comptables et fiscales nécessaires. Elle gère les recouvrements et verse un salaire calculé sur le chiffre d'affaires HT déduction faite des frais de gestion, des frais professionnels et des charges sociales.

Le salarié porté peut à tout moment faire le choix de quitter l'entreprise de portage

salarial et créer sa propre structure. Le portage salarial est adapté à plusieurs catégories de populations. Il s'adresse aux experts en soif d'autonomie, aux salariés en reconversion professionnelle ou souhaitant exercer une activité de complément, aux entrepreneurs qui veulent tester un modèle économique et aux indépendants qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas gérer seuls leur activité. ■

Intérêt du portage salarial ■ pour les salariés

Catégorie	Intérêt du portage
Demandeur d'emploi	● Accéder plus facilement à l'emploi salarié ● Tester une activité indépendante
Experts	● Choisir ses clients ● Bénéficier d'une totale autonomie ● Définir librement son prix et son salaire
Salariés multi-employeurs	Simplifier son activité.
Etudiants et jeunes diplômés	● Commencer à cotiser dans le cadre de ses études ● Tester un modèle économique indépendant.
Seniors	Garder le statut de salarié malgré les difficultés à retrouver un CDI.
Retraités	Cumuler emploi et retraite tout restant libre et autonome
Expatriés	Travailler en gardant le régime français de protection sociale

Intérêt du portage salarial

■ Les travailleurs indépendants

Catégorie	Intérêt du portage
Porteur de projet	Tester son modèle économique en limitant les risques
Auto-entrepreneur	S'émanciper du plafond de chiffre d'affaires
L'ensemble des indépendants	• Se consacrer entièrement à son métier • Se décharger des problématiques administratives

En bref, le portage salarial c'est développer son activité de manière **autonome**, en étant **accompagné**, en bénéficiant d'une **grande flexibilité** tout en conservant un **filet de sécurité**.



Vous voulez vous lancer ?

Rendez-vous sur l'annuaire de nos membres :

www.syndicatportagesalarial.fr